

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 6 octobre 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2012646A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Audrey Dikor Mbouma, épouse Gaillard (NIGEND : 423732 - NID : 0287052043) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi de conseillère en emploi au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne, à Limoges (87), pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
A. DE OLIVEIRA